Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Hautes-Alpes
Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Bureau du Développement Durable
et des Affaires Juridiques

Préfet de l'Isère
Direction Départementale des Territoires

Service Environnement

Arrêté Interpréfectoral n° 2012256-0003 du 12 septembre 2012

Portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Drac Amont.

Le préfet des Hautes-Alpes **Chevalier de la Légion d'Honneur** **Officier de l'Ordre National du Mérite**	**Le préfet de l'Isère** **Chevalier de la Légion d'Honneur** **Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 293 du 24 février 1999 fixant le périmètre hydographique du Schéma d'Aménagement et de Gestion du Drac Amont;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 2010-63-3 du 4 mars 2010 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Drac Amont modifié par arrêté interpréfectoral n° 2001-145-1 du 25 mai 2011;

VU la délibération n° 12.763 du 29 juin 2012 du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur désignant son représentant à la Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion du Drac Amont ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes et du Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère;

ARRETENT

Article 1er: L'article 1er de l'arrêté interpréfectoral n° 2010-63-3 du 4 mars 2010 , modifié par arrêté interpréfectoral n° 2001-145-1 du 25 mai 2011 est modifié ainsi:

Représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Mme Christine NIVOU, conseillère régionale.

Le reste sans changement

Article 2: Le secrétaire général de la Préfecture des Hautes-Alpes, le secrétaire général de la Préfecture de l'Isère, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat du département des Hautes-Alpes et du département de l'Isère et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à chaque membre de la Commission Locale de l'Eau.

Fait à Grenoble, le 03 SEP. 2012

Le Préfet,

Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire Général

Frédéric PERISSAT

Fait à Gap, le 12 SEP. 2012

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire gén

Christophe LOTIGIE